



St GERVAIS EN BELIN
MAIRIE
2, Rue de Touraine
Tél : 02 43 42 00 86
Fax : 02 43 42 93 34

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 22 Janvier ; à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno LECOMTE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Bruno LECOMTE, Laurent COCHONNEAU, André DIAZ, Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Christophe LALOU, Manuella AUBRY-CHABLE, Claudine BIZOT, Fatima CHENNOUKH, Joël CHESNIER, Michel DEROUINEAU, Jean-Daniel NOEL,

Absents excusés : Jean-Marie BOULAY pouvoir à Michel DEROUINEAU
Laetitia GUTKNECHT pouvoir à Bruno LECOMTE
Pascal MARTIN pouvoir à André DIAZ
Marie-Line REVEL pouvoir à Fatima CHENNOUKH
Sylvie HERON pouvoir à Claudine BIZOT
Jean-Yves BOURGE

Secrétaire de séance : André DIAZ

ORDRE DU JOUR :

- Fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial
 - Création d'un contrat en CDD pour le temps du midi
 - Autorisation d'investissement avant le vote du budget 2018
 - Point sur les commissions
 - Questions diverses
-

Après lecture du dernier compte rendu : aucun commentaire

1/ Fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial

M le maire demande aux membres du Conseil municipal leur accord afin de fermer le poste d'adjoint technique territorial de 7 h 25 de Mme Sylvie COMPAIN suite à son départ.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

2/ Création d'un poste en CDD

M le Maire propose aux membres du Conseil municipal de créer un poste de 7h25 en CDD du 18 janvier 2018 au 6 juillet 2018, pour accroissement d'activité.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

3/ Autorisation d'investissement avant le vote du budget 2018

M le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à inscrire une avance sur budget de 50 000 € avant le vote du budget de 2018, pour les travaux du restaurant scolaire et du préau.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

Laurent COCHONNEAU présente un devis d'un montant de 8 280 € HT, de la société GARCZINSKI TRAPLOIR, pour l'aménagement de trottoir route de fromenteau, à acquérir avant le vote du budget.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

Christophe LALOU présente deux devis pour l'achat d'un aspirateur pour le restaurant scolaire, à acquérir avant le vote du budget :

Réso pro	183.65 € HT
Manutan Collectivité	227. 00 € HT

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil choisissent la proposition de Réso pro pour un montant HT de 183.65 €.

Vote pour 17

Questions diverses

Ancien restaurant scolaire

André DIAZ propose aux membres du conseil municipal d'écrire une convention de location pour la salle et des toilettes de l'ancien restaurant scolaire. En effet, un particulier a demandé si la salle pouvait être louée.

Jean-Daniel NOEL pense que ce n'est pas une très bonne idée car il y a une salle intercommunale et on ne devrait pas lui faire concurrence. Et il souhaite savoir comment est arrivée cette demande en mairie.

Christophe LALOU indique que le particulier souhaite faire une répétition théâtrale à titre privée. Et qu'ayant cherché dans les communes voisines aucune salle ne répondait à son besoin. Et qu'il a pensé à l'ancien restaurant scolaire.

Michel DEROUINEAU indique que l'ancien restaurant scolaire ne ferait pas concurrence à la Béloise car ça ne touche pas le même public. Et il indique que la mairie de Laigné loue des salles de la même taille.

Jean-Daniel NOEL estime que louer cette salle ferait un précédent pour d'autre location or que ce lieu devait être destiné à une autre activité. Il pense que ce ne serait pas donner un bon message à la population quant à l'ouverture de la maison médicale.

Claudine BIZOT dit qu'il faudrait limiter la location à un cadre très stricte pour qu'il n'y ait pas de dérive.

Bruno LECOMTE est favorable à la location de la salle de restauration, au hall et aux toilettes.

André DIAZ propose aux membres du Conseil municipal d'écrire une convention afin de louer l'ancien restaurant scolaire sans la cuisine qui sera condamnée.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent cette proposition.

Vote pour 15 contre 1 abstention 1

André DIAZ propose de fixer les prix de location de l'ancien restaurant scolaire comme suit :

Une journée ou soirée en semaine du lundi au jeudi : 30 euros

Pour un jour du week end : 50 euros

Pour deux jours de week end : 90 euros

Si le ménage n'est pas effectué il sera facturé 20 € de l'heure au locataire.

Une caution de 1 000 € sera demandée.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent cette proposition.

Vote pour 15 contre 0 abstention 2

Comice 2018

Joël CHESNIER et Michel DEROUINEAU ont des places à vendre pour le bal du 24 mars 2018.

Ordures ménagères

Fatima CHENNOUKH revient sur la distribution des sacs noirs. Il est vrai que trois matinées n'étaient pas suffisantes. Elle va revoir pour l'année prochaine afin d'ouvrir des jours en semaines.

Christian BARBEAU dit que les années précédentes il a vu peu de monde en semaine.

Fatima CHENNOUKH proposera un nouveau mode de distribution en fonction des disponibilités des élus.

Levée du Conseil à 21h40

Prochain Conseil municipal le 26 février 2018

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

André DIAZ

Bruno LECOMTE